



République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Rodez
Commune de GABRIAC - 12

Procès verbal

Le lundi 04 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE.

Secrétaire de la séance : Madame Marjolaine BOUDOU - CLAMENS

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Tanguy DECOOL, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine BOUDOU - CLAMENS, Madame Julia DELAGE, Madame Mélina MARCILHAC, Monsieur Gilles NOYER, Madame Elodie GASQ

Représentés :

Absents et excusés : Madame Manon DURANTON

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 09/04/2026
- 2/ Décisions prises par délégation du Maire
- 3/ Désignation des membres communaux aux différentes commissions intercommunales
- 4/ Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET)
- 5/ Délibération frais de déplacements agents recenseurs
- 6/ Désignation du délégué à la commission communale de contrôle
- 7/ Désignation d'un référant communal en santé environnementale
- 8/ Divers

1/ Le rapport du conseil municipal du 09 avril 2026 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

2/Décisions prises par délégation au Maire num 3 2026 (N° DEL_036_2026)

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal par délégation du conseil municipal au Maire , conformément à la délibération n°012- 2026 du 20/03/2026.

- Electricité salle de Ceyrac , devis Malrieux : 2 515.33 €
- Changement armoire électrique défectueuse : 1 914.70 €
- proposition SIEDA Rte de BERTHOLENE à GABRIAC
- Bornage CORTHIER, terrain CEYRAC : 744 €
- Passage d'une gaine pour la fibre appartements de Ceyrac : 202.95 €

Délibérations du conseil :

Désignation d'un référent communal en santé environnementale (N° DEL_038_2026)

Selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un référent communal en santé environnementale.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur notre commune, tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Moustique tigre
- Ambroisie
- Chenilles processionnaires

Après en avoir délibéré , le conseil municipal désigne comme référent communal en santé environnementale :

Monsieur BELIERES Didier

1211, Route des Coustels- Fraysse 12340 GABRIAC

mail : belieres.didier@orange.fr

Délibération : adoptée

Changement des horaires de l'Agence Postale et de la Mairie (N° DEL_039_2026)

En ce début de Mandat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et de la Mairie.

Sachant le contrat avec la Poste prévoit une amplitude horaire minimum d'ouverture de 12 heures par semaine, en vue de répondre au mieux aux besoins des administrés (récupération des recommandés et colis à l'agence postale communale) sans toutefois négliger la charge administrative des agents.

Les horaires d'ouverture au public suivants sont proposés:

Mairie

- Lundi : 8h00 – 12h00
- Mardi : 8h00 – 12h00

- Mercredi : Fermé
- Jeudi : 8h00 – 12h00
- Vendredi : 14h00 – 18h00

Agence postale communale

- Lundi : 8h00 – 12h00
- Mardi : 8h00 – 12h00
- Mercredi : fermé
- Jeudi : Fermé.
- Vendredi : 14 H - 18 h

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

- est favorable à ces modifications d'horaires
- charge monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du 1er juin 2026.

Délibération : adoptée

Désignation des délégués à la commission communale de contrôle des listes électorales (N° DEL_034_2026)

Selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales, et notamment la loi du 25 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à la commission communale de contrôle des listes électorales.

La commission de contrôle est composée d'un délégué de l'administration, d'un délégué du Tribunal judiciaire, et d'un délégué du conseil municipal proposés par le Maire .

Cette commission élue sera convoquée pour la révision des listes électorales au moins une fois par an.

Après en avoir délibéré , le conseil municipal éli à l'unanimité la liste proposée :

- délégué de l'administration :
BOUCAYS Julie

- délégué du Tribunal judiciaire :
ROGUET Martine

- délégué du conseil municipal :
CORMOULS Arnaud

Délibération : adoptée

Désignation du membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) Communauté de Communes Comtal Lot Truyère (N° DEL_031_2026)

Monsieur le Maire précise que par délibération n°2026-04-15-D099 en date du 15 avril 2026 le conseil communautaire a arrêté la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A ce titre, chaque conseil municipal doit disposer **d'un représentant**.

Il précise également que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

En effet, l'article L. 2121-33 du CGCT prévoit que : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant qu'il est procédé au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de précéder à une nomination ou à une présentation.

Considérant que le conseil municipal, peut décider, l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil municipal de la commune de GABRIAC, à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur Nicolas BESSIERE Maire, pour représenter la commune de GABRIAC à la CLECT de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- MANDATER Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Délibération : adoptée

Octroi d'un forfait de frais de déplacements pour les agents recenseurs (N° DEL_035_2026)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population, réalisé du 15 janvier au 15 février 2026 , a nécessité de faire appel à deux agents pour comptabiliser la population de la commune en augmentation.

Sachant que l'Etat n'a participé qu'à hauteur de 995 €,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder un forfait en compensation des frais de déplacements occasionnés aux deux agents recenseurs.

Selon le découpage de la commune prévu par l'INSEE ,

Madame MOURGUES Bernadette ayant recensé la population du village de GABRIAC, il est proposé de lui accorder 100 €.

Madame Magali BOUTON ayant recensé la population du village de Ceyrac ainsi que tous les autres hameaux de la commune, il est proposé de lui accorder 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte ces propositions
- charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Délibération : adoptée

Il en coûtera : 350 € T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- demande à ce que le numéro siret soit ajouté au papier en-tête
- accepte cette proposition,
- charge Monsieur le Maire de finaliser et valider toutes les pièces relatives à ce projet.

Une communication presse sera réalisée pour son lancement.

Divers 5: Convocations

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il se rendra au RDV fixé avec le Géomètre le 11 mai à 14 heures pour borner le terrain au carrefour de la route de Ceyrac le Haut et du CD 59 vers Lassouts.

Les propriétaires revendent leur terrain. Occasion pour améliorer ce champ de vue .

Divers 6: Rappel

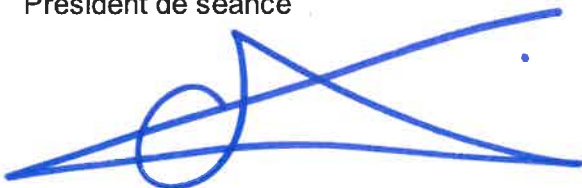
RDV pour la commémoration du 8 mai à 9h30 devant le monument.

Divers 7: Prochaine réunion du Conseil Municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 5 juin à 20 H 30, pour l'élection des grands électeurs en vue de la réunion des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain à RODEZ.

La séance est levée à 23 heures

Monsieur Nicolas BESSIERE
Président de séance



Madame Marjolaine BOUDOU -
CLAMENS
Secrétaire de séance

